

Compte rendu de la 2^{ème} « concertation » concernant le Rapport: « REFONDER L'ORIENTATION : un enjeu Etat-Régions »

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
Vendredi 11 octobre 2019 de 16h00 à 17h30

Pour le ministère : Isabelle BOURHIS (Conseillère sociale auprès du ministre, chargée des partenariats et vie scolaire, IGEN, ex-Provisseure membre du bureau national du SNPDEN-UNSA, ex-CPE, ex Professeure des écoles), Ghislaine FRITSCH (pour la DGESCO - Cheffe du Bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire, administratrice de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ex-attachée principale d'administration à la DGRH), Liliane Colas (pour la DAF - Cheffe du bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ex-attachée principale d'administration), Valérie Saigne (pour la DGRH – Sous-Directrice de la sous-direction de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires).

Pour l'APSYEN : Sylvie AMICI (PsyEN et formatrice - CIO d'Aulnay/Sevran Ac. Créteil), Ariane BLANCHARD (PsyEN, CIO Paris), Lydia DEYREM (PsyEN, DCIO - CIO de Fécamp Région Académique Rouen), Marilou STRUILLOU (PsyEN, DCIO - SAIO de l'Ac. Paris).

CONTEXTE DE L'AUDIENCE

Le mardi du 1^{er} octobre 2019, nous avons reçu une proposition de rendez-vous pour le vendredi 11 octobre 2019 pour une 2^{ème} concertation concernant les préconisations du rapport Charvet. Nous avons répondu favorablement à cette invitation.

PROPOS MARQUANTS DE NOS INTERLOCUTRICES

- ❖ L'insistance de Mme Bourhis sur le fait que les préconisations ne visent pas à redéfinir le statut et les missions des PsyEN et DCIO.
- ❖ L'affirmation que les PsyEN –EDO doivent travailler avec des élèves en difficultés, mais qu'ils doivent renforcer les actions concourant aux choix d'orientation en direction des élèves « sans difficulté », d'où la nécessité qu'ils/elles soient plus présent.e.s dans les établissements scolaires : il faudrait repenser en fonction des « contextes de travail » l'exercice de ces missions et leur pilotage
- ❖ La remarque qu'il y aurait « des CIO très performants qui répondent très bien aux demandes », mais qu'il faudrait analyser la pertinence de la présence de certains CIO. Les décisions sont renvoyées au niveau départemental, selon les territoires.

COMPTE-RENDU DES PRINCIPAUX ECHANGES

Isabelle BOURHIS a introduit la rencontre en rappelant que le cadre national a été signé le 28 mai 2019 et qu'il se déclinera dans les académies à travers des chartes qui doivent respecter ce cadre.

Elle précise que l'avancée des travaux sur les préconisations du rapport dit « Charvet », préparatoires aux décisions qui seront prises par le ministre, portent sur ce qui est déjà fait par rapport au cadre national, sur ce qui relève du niveau territorial, sur certaines formulations qui méritaient d'être clarifiées, et sur des propositions à examiner sous l'angle expérimental. Elle a précisé que les préconisations visent à faire évoluer l'accompagnement de l'orientation en répondant à 2 questions :

Qu'est ce qui peut évoluer du point de vue de l'élève ? Quelles conséquences d'un point de vue des structures ?

Elle souligne que rien n'est arrêté et que le travail continue à partir des échanges. Nous sommes invitées à envoyer des

contributions écrites.

Un diaporama peu lisible nous a été présenté pour servir de support à la présentation. Nous n'avons pas été autorisées à nous rapprocher, ni à prendre des photos, ni à en avoir une copie.

Diapo 1 Evolutions du point de vue de l'élève et sa famille :

- ❖ être accompagné par l'ensemble d'une équipe pluriprofessionnelle / *commentaire de I.Bourhis « il faut entrainer tout le monde, chacun aura des compétences et missions distinctes. Chaque professionnel va apporter des compétences complémentaires, différentes. On est tous là pour aider un jeune à réfléchir à son projet. Cependant, il n'y a aucune raison que les uns se substituent aux autres. Le référent orientation aura des missions identifiées. qui n'empiètent pas sur celles des autres professionnels. »*
- ❖ un horaire dédié, « installé », de la 4^{ème} à la terminale / *commentaire de IB « l'accompagnement du projet de l'élève concerne les Personnels Education nationale + collectivité qui se saisissent de ces espaces de réflexion sur le projet. »*
- ❖ des actions coordonnées / *commentaire IB : «les professeurs, PsyEN et partenaires extérieurs : Le rôle du « référent orientation » est à ce niveau collectif, dans la coordination de ces actions il doit être partenaire d'intervenants extérieurs. Tout cela se fera sous la responsabilité du Chef d'établissement. »*
- ❖ l'élève est conseillé et accompagné par le professeur principal / *commentaire IB : « c'est le premier interlocuteur : il est en contact direct et régulier avec les élèves. »*
- ❖ renforcer la présence des PsyEN en établissement / *commentaire IB : « Nous souhaitons que le PsyEN travaille avec des élèves en difficultés et des élèves sans difficulté. Renforcer la présence en établissement implique de revoir le maillage et les présences en CIO. »*
- ❖ nécessité que les professeurs et CPE soient formés à la pédagogie de l'orientation / *commentaire IB : « il n'y a pas assez de formation pour les personnels sur cette question ».*
- ❖ L'élève et sa famille doivent pouvoir accéder à un lieu d'accueil et ressources sur les métiers et les formations / *commentaires IB : « ils seront accueillis dans les lycées têtes de réseaux ».*
- ❖ Les CIO permettent d'accueillir les différents publics / *commentaires IB : « Au CIO seront reçus les élèves nouvellement arrivés en France, les décrocheurs suivis dans le cadre des PSAD et avec les Missions locales ».*

Diapo 2 Perspectives et évolutions du point de vue des structures et des ressources :

- ❖ De nouveaux partenariats Etat-Régions
 - Prise en charge par les **régions de l'information à l'orientation**. Les Régions ont un rôle de coordinateurs des acteurs implantés sur les territoires assurant la diffusion de l'information et l'élaboration d'un schéma régional d'information sur les métiers et les formations. Le but est un meilleur ancrage territorial de l'information.
 - Garantie par l'Etat de l'exhaustivité et la qualité de l'information
- ❖ Au niveau national
 - Renforcement de l'articulation des actions pour l'accès à l'enseignement supérieur, à travers un renforcement et une meilleure articulation DGESCO / DGSIP et avec une collaboration renforcée notamment avec CIDJ et CEREQ. Objectif : arriver à une bonne complémentarité.
 - L'importance est donnée à l'efficacité, avec moins de prescriptif que ce que dit le rapport entre l'Etat et les Régions. Chaque région académique a ses propres ressources et va réfléchir à ses propres organisations.
- ❖ Au niveau de chaque région académique
 - Institution des DRAO / DRIO dans les rectorats
 - Réflexion sur le maillage CIO-Etablissement tête de réseau. « Cela doit se décider à l'échelle départementale, en fonction de l'analyse de l'existant et de la pertinence de la présence des CIO. Il y a des CIO très performants qui répondent très bien aux demandes ».
 - le nom de « Bibliolab » est à revoir : « nous devons réfléchir au nom car cela n'a pas été bien ressenti par un certain nombre de professionnels. L'idée est retenue mais l'approche sera expérimentale, avec les équipes volontaires et des collectivités

porteuses. » Prise en compte du travail d'équipe.

- « Il y aura une redéfinition de la place des personnels d'orientation. Les préconisations ne visent pas à redéfinir le statut et les missions. Mais il s'agit d'imaginer les conditions et les modalités d'organisation de ces missions et leur pilotage dans le nouveau contexte de travail. »

❖ Au niveau local

- Place des DCIO : en CIO, en antennes de « têtes de réseau », le lien sera alors à travailler, auprès des DRAO/DRIO, et il pourra y avoir des mises à dispositions auprès des Régions.

- Enseignants et CPE création de la certification de « référents orientation » : « cela répond à un besoin de coordination à l'échelle des établissements », à un besoin de formation et à une reconnaissance et valorisation de carrière.

- PsyEN : accès au CAFA , « cela correspond à la reconnaissance du rayonnement des PsyEN sur un certain nombre de formations et auprès des pairs.»

- En lien avec l'ONISEP, développement d'un Département de formation, d'ingénierie et de pédagogie. IB va rencontrer Frédérique Alexandre-Bailly¹ la nouvelle directrice de l'ONISEP, pour élaborer le plan Etat - région.

Nos questions :

S. Amici souligne l'aspect positif d'une entrée à partir du point de vue de l'élève et de sa famille, mais souligne qu'ils apparaissent malgré tout peu présents dans les préconisations. De même, dans les préconisations, on parle de lieux, éventuellement des missions, des autres professionnels, mais quid des PsyEN ?

Elle pose aussi la question plus générale de la reconnaissance des PsyEN EDO, notamment en interpellant les représentantes de la DGRH et de la DAF sur la différence indemnitaire EDO-EDA qui perdure.

Elle rappelle que s'il s'agit que les PsyEN EDO soient « plus proches des élèves et des familles dans les établissements », supprimer les CIO ne permettra de « dégager » en moyenne que 3h/sem en plus à répartir entre 2 à 3 établissements... elle demande si c'est bien sérieux de déconstruire le réseau des CIO qui fonctionne et a de multiples fonctions irremplaçables.

Elle lie cette question à celle du recrutement des PsyEN-EDO et notamment au nombre de postes au concours pour la spécialité EDO, et la baisse drastique pour la promotion 2019. Elle demande expressément que le nombre de postes au concours 2020 pour les EDO soit revu à la hausse et au minimum équivalent au nombre de postes au concours EDA.

Elle fait le constat qu'il y a des choses ambitieuses dans les propositions mais que cela ne correspond ni aux moyens alloués, ni aux besoins et demandes du public, et que le « logement » des CIO dans les établissements scolaires risque de ne faire qu'aggraver la situation et les inégalités qui en découlent. Elle donne en exemple la situation du CIO de Sedan, son importance dans un territoire isolé, et pourtant l'indigence de son relogement dans un établissement scolaire.

Elle rappelle par ailleurs sur la différence faite par I. Bourhis dans son propos introductif entre « les publics en difficultés » et « les publics sans difficultés », n'existe pas sur le terrain. D'une part parce que chaque jeune adolescent.e à un moment de son parcours peut être ou se sentir en difficulté, que les « questions d'orientation » à elles-seules peuvent justement générer anxiété et décrochage, enfin que dans le cadre de l'inclusion, la question est celle des besoins éducatifs des jeunes et de leur adaptation. A ce propos elle souligne que depuis la loi de 2005, dans le second degré le nombre de jeunes en situation de handicap a été multiplié par 3, ce qui implique réunions, synthèses, bilans, suivis, etc plus nombreux.... Ainsi que le suivi et le

¹ Frédérique Alexandre-Bailly a été nommée Directrice de l'ONISEP en aout 2019. Diplômée de l'école des Hautes études commerciales (HEC) en 1991, elle a d'abord exercé en tant que consultante avant de poursuivre ses études par un diplôme d'études approfondies (DEA) de philosophie en 1995 puis un doctorat en sciences de gestion en 2001. Professeure de gestion des ressources humaines et d'organisation à l'Ecole supérieure de commerce de Paris Europe de 1998 à 2016, elle y a dirigé la filière apprentissage de 2000 à 2008, tout en pilotant les programmes d'égalité des chances de 2006 à 2016. De 2016 à 2019 elle a été rectrice de l'académie de Dijon. Ses domaines de recherche portent sur l'autonomie au travail ainsi que sur le management des établissements d'enseignement, elle est notamment l'auteur de « L'autonomie des individus dans l'entreprise, regards croisés entre gestion et philosophie » (Editions Universitaires Européennes, 2011) et co-auteur de « Comportements Humains et Management » (Pearson, 2016).

conseil en orientation concerne de ces enfants en situation de handicap Tout cela sans qu'il n'y ait eu aucune augmentation des effectifs de PsyEN-EDO.

Enfin elle interroge l'intérêt de la certification de « référent.e.s orientation » : professeurs et CPE n'ont-ils pas déjà beaucoup à faire dans leur propre métier, leurs demandes et besoins portent plus sur la formation et la coordination par rapport à la prise en charge des élèves, de leurs difficultés et de leur réussite dans les apprentissages, pas de leur « orientation ».

L. Deyrem pose la question des lettres de missions des PsyEN qui interviennent en quartier mineur, en école à l'hôpital, et dans les universités, qui ne sont pas renouvelées, et l'incohérence que cela constitue avec une vision ouverte, répondant aux besoins du public, jeunes et familles, du public comme du privé, de leur suivi, et des demandes des partenaires.

Elle souligne les propos tenus par I. Bourhis sur « la performance » inégale des CIO, et interroge sur les moyens donnés à certains CIO quand ils n'ont pas accès au téléphone et à internet ?

Elle souligne par ailleurs les dérives de la logique « cordées de la réussite », par le « retour » dans certains établissements de classe de « niveau » dès la 6^{ème}, sur le prétexte de la réussite des élèves, et les effets délétères que cela a sur l'ambition des élèves et des familles.

Nous demandons une augmentation du nombre de PsyEN EDO et des moyens de fonctionnement pour les services.

G. Fritsch souligne que le ministère utilise BILACCIO et n'a pas forcément connaissance des problèmes de fonctionnement matériel dans les CIO, si ce n'est pas noté dans les remontées par les académies. Elle paraît douter que des CIO puissent ne pas avoir pendant plusieurs semaines voire mois ni internet, ni téléphone...

A. Blanchard, à propos de la certification des professeurs et CPE « référent.e.s orientation », évoque les propos d'un chef d'établissement qui donnait l'exemple qu'un.e CPE ne pouvait pas un jour poser une sanction et le lendemain accompagner un élève à la construction du projet : l'empilement des fonctions n'est pas une solution pour répondre aux besoins des élèves et des familles. Elle rapporte aussi le propos d'un IEN-ASH lors d'une réunion qui expliquait que si les PsyEN ont après leur master 2, une 6^{ème} année de formation cela se justifie car le métier qu'ils exercent est réellement complexe.

M. Struillou pose la question de la formule « Prise en charge par les **régions de l'information à l'orientation** ». Elle interroge sur le fait que normalement le Cadre national de référence doit se décliner au niveau des régions, pourtant les déclinaisons prennent plus ou moins compte de ce cadre national. Elle cite pour exemple la Région Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne. Elle souligne que toutes ces déclinaisons « particulières » du cadre national ont un impact sur les personnels et les CIO. Ainsi elle rappelle la question très précise et technique posée à la DGRH lors de la précédente audience et qui est restée sans réponse, sur comment en Nouvelle-Aquitaine, tel que proposé par cette région, un DCIO peut-il être 30% Région et 70% Etat, sans toucher au statut ?

Elle souligne par ailleurs que dans la loi LCAP, dans laquelle est inscrit le nouveau cadre Etat-Région, il n'était pas du tout fait mention d'un nouveau « maillage » des CIO.

I. Bourhis répond que le ministère est clair, qu'il ne souhaite pas changer les textes, et qu'il a besoin des PsyEN-EDO.

Mais....

A propos de l'harmonisation de l'égalité de traitement des EDO et EDA, elle répond que celle-ci à ce jour n'est pas d'actualité, le dossier est bloqué par « Bercy ». Elle se tourne vers les représentantes de la DGRH et de la DAF, qui nous expliquent la procédure dite « du guichet unique » (mise en place depuis 2007 pour l'instruction et la mise en signature des dossiers normatifs, notamment statutaires, judiciaires et indemnitaires). Même si effectivement un rattrapage avait été arbitré au moment de la création du corps, « actuellement, malgré les demandes, il n'y a pas d'ouverture possible ».

A propos de la double tutelle Etat-Région, I. Bourhis et la représentante de la DGRH n'ont pas de réponse précise, et soulignent l'aspect expérimental. Par ailleurs, il n'existerait pas à leur connaissance de conventions rectorats/régions qui ne respectent pas le statut et les missions des PsyEN-EDO. I. Bourhis affirme que le ministère n'a pas l'intention de donner aux régions une

compétence qui n'est pas la leur.

A propos de nombre de postes au concours, I. Bourhis répond : « pour être transparente, il y a un engagement interministériel de suppressions de postes dans toute la fonction publique d'Etat. Le MEN a travaillé pour qu'il y ait le moins possible de suppressions et est arrivé à un schéma d'emploi nul (ni suppressions, ni créations). L'éducation est apparue comme un élément important à la sortie du grand débat ! La représentante de la DAF ajoute qu'à ce jour la question du nombre de poste au concours n'est pas tranchée. Elle prend en note notre demande, en soulignant que le nombre de postes au concours PsyEN, les 2 spécialités confondues, dans tous les cas, restera le même.

A propos des CIO, I. Bourhis précise que le CIO doit être un lieu digne. Il faut accueillir dignement.

A propos de la certification de « référent.e.s orientation », pour I. Bourhis la question n'est pas du tout la même que celle de la prise en charge de la difficulté scolaire. En réponse elle souligne alors l'effort particulier du ministère pour la réussite des élèves... en primaire, et elle détaille tous les moyens et dispositifs mis en œuvre.

S. Amici souligne, que cela ne répond pas à notre question qui est celle de la prise en charge et du suivi des enfants et adolescent.e.s scolarisés dans le second degré, et que nous notons que pour le second degré, actuellement, seule la question de l'accompagnement de l'orientation semble concentrer les moyens mis par le ministère, ce qui nous interroge : Est-ce que pour ce ministère confier « l'orientation » aux enseignants et un moyen de traiter dans le second degré la difficulté scolaire ?

Sur le point du recrutement en nombre de PsyEN-EDO titulaires et formés, S. Amici répond qu'il s'agit simplement et logiquement d'une décision cohérente avec les objectifs ambitieux qu'affiche le ministère. Pour exemple, elle cite les « 54h d'orientation » pour les classes de secondes et les difficultés des chef.fe.s d'établissements, des enseignant.e.s et CPE à se mobiliser sur ce sujet qui passe au second plan, alors que par ailleurs ils sont fortement sollicités, voire épuisés, par les réformes (pédagogiques, structurelles et aussi techniques (livres numériques/tablettes)) qui touchent les lycées... Elle soulignent que dans de nombreux territoires les seuls professionnels qui s'en préoccupent sont les PsyEN-EDO, sans que cela soit reconnu.

I. Bourhis répond que le travail fait par les PsyEN-EDO a toujours été reconnu.

A. Blanchard au nom de l'association, rappelle l'importance que nous attachons à ce que l'Etat cadre les missions et les conventions Rectorat-Région. Elle fait référence aux conférences du CNECSCO de novembre 2018 sur l'Education à l'orientation. Les pays dans lesquels le système d'information et d'orientation diffère d'une région à l'autre, témoignaient de leur volonté d'harmoniser et donner une unité à leurs services afin de répondre mieux et plus équitablement aux demandes des jeunes et des familles. Il est important que l'Etat Français et l'Education Nationale continuent de garantir l'accès à un service public d'orientation pour tous auquel les gens ont droit et auquel nous sommes attachés.

A propos de l'APSYEN /ex : ACOP, France

L'association des Psychologues et de Psychologie dans l'Education nationale, Education, Développement, et Conseil en orientation scolaire, est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.